



ARRÊTÉ MODIFICATIF

portant nomination des Présidents de jury et Présidents adjoints de jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa) toutes spécialités pour la session d'examen 2023-2024, pour les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

Vu l'article D.337-93 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole de la spécialité Jardinier Paysagiste ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "lad-cavalier d'entraînement" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "maréchal-ferrant" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole de la spécialité Métiers de l'Agriculture ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2016 portant création de la spécialité "palefrenier soigneur" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole de la spécialité Service aux personnes et vente en espace rural ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "travaux forestiers" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté de nomination du 20 mars 2020 de M GUHL Florent, en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de région ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 11 septembre 2023 d'ouverture pour l'année scolaire 2023-2024 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

La répartition des présidents du jury des examens du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) pour la session 2023-2024 est précisée en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité des Présidents, les présidents-adjoints du jury des examens du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2023-2024 tel que précisé en annexe 2.

Article 3 :

Les Présidents et les Présidents adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2023-2024 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4 :

Les Présidents et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Toulouse, le 04 décembre 2023

Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt,


Florent GUHL

ANNEXE 2

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) pour la session 2024

Prénom Nom	Établissement de rattachement du président-adjoint
Baptiste AUDRECHY	P32232 - LPA de Riscle
Jean-Noël BERTRAND	P81110 - LEGTA Albi
André BIDLUN	B64171 - LPA Orthez
Delphine BOISSIER-LOPEZ	P30110 - LEGTA Nîmes
Isabelle BOUHIER	B79330 - LPA Ste Pezenne à Niort
Philippe CARDONA	P66230 - LPA Rivesaltes
Anne CHARLES	P48110 - Site de St Chély du LEGTA Lozère
Sandrine CLAMENS	P30110 - LEGTA Nîmes
Pascal DANE	P32110 - LEGTA Auch-Site de Beaulieu
Valérie DELMAS	B19330 - LEGTPA Tulle Naves
Lionel DUPUY	P11311 - LEGTA Castelnaudary
Sylvie FANJEAU	P09110 - LEGTA Pamiers
Agnès FONTENELLE	B64171 - LPA Orthez
Christophe FOUGEROUX	P82230 - LPA Moissac
Christine HUREL	B87110 - LEGTPA Limoges Les Vaseix
Bruno LABOURSE	P32280 - Site de Mirande du CFPPA du Gers
Karine LEGRAND	P66230 - LPA Rivesaltes
Stéphane LESCURE	B24110 - LEGTA de Périgueux
François LORMEAU	B24110 - LEGTA de Périgueux
Corinne LOUIS	P81110 - LEGTA Albi
Séverine MALIQUE	P46231 - LPA Cahors
Claire MARCHAND	B86432 - LPA Thuré
Jean-Pierre NAULIN	B79330 - LPA Ste Pezenne à Niort
Agnès PINOSA	P12331 - LEGTA Villefranche de Rouergue
François POINOT	P82230 - LPA Moissac
Anne RENOULT-JOUSSELME	P30160 - CFA du Gard
François TABEL	P32111 - Site de Pavie du LEGTA Auch

ANNEXE 1

Désignation des présidents du jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa)
pour la session 2024

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement	Spécialité(s)
Sandrine CLAMENS	fonctionnaire de catégorie A	P30110 - LEGTA Nîmes	Jardinier paysagiste Travaux forestiers
Bruno LABOURSE	fonctionnaire de catégorie A	P32280 - Site de Mirande du CFPPA du Gers	Maréchal ferrant Lad cavalier d'entraînement
Jean-Pierre NAULIN	fonctionnaire de catégorie A	B79330 - LPA Ste Pezenne à Niort	Métiers de l'agriculture Palefrenier soigneur
François TABEL	fonctionnaire de catégorie A	P32111 - Site de Pavie du LEGTA Auch	Services aux personnes et vente en espace rural

ANNEXE 3

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) pour la session 2024

***Arrêté modificatif pour Madame Isabelle Bouhier et Madame Valérie Delmas en conséquence d'un ajout d'un établissement de suivi d'examen pour chacune de ces deux présidentes adjointes de jury.**

Établissements suivis par le président-adjoint	Prénom Nom	Spécialité
P65182 - Antenne de Tarbes du CFPPA des Hautes Pyrénées	Baptiste AUDRECHY	JP et MA
B33P01 - EREA de Pessac P12M24 - IMEP de Grèzes à Laissac Sévérac l'Eglise P12P01 - EREA de Laurière P81L11 - MFREO Mixte Bel Aspect	Jean-Noël BERTRAND	JP JP et MA JP et MA SAPVER
B64131 - LPA Oloron Sainte Marie B64K22 - Site de Nay du LTP de Nay-Baudreix B64K23 - Site de Baudreix du LTP de Nay-Baudreix	André BIDALUN	JP PS JP et SAPVER
P30L02 - MFR du Pont du Gard à Castillon du Gard P48110 - Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère P48L08 - MFREO de Peyre en Aubrac	Delphine BOISSIER-LOPEZ	SAPVER PS TF
B16L11 - MFREO de Saint Projet - Saint Constant B16K06 - LTPR 'Claire Champagne' de Segonzac B17L07 - MFREO Chevanceaux Services B79L02 - MFREO de Bressuire La Grange B79211- LEGTA Bressuire B79L17 - MFREO de l'Argentonnay	Isabelle BOUHIER*	JP et SAPVER SAPVER SAPVER MA MA SAPVER
P34K05 - LEAP Louis Edouard CESTAC la Gardiole de Gigean P34K10 - LEAP de Pézénas P34K16 - LEAP 'Le Cep d'Or' de Clermont l'Hérault P34M17 - LEAP 'Maurice Clavel' à Frontignan	Philippe CARDONA	SAPVER SAPVER et MA SAPVER SAPVER
B87110 - LEGTPA Limoges Les Vaseix B87160 - Site de Verneuif sur Vienne CFA de la Haute-Vienne P32230 - LPA Mirande P32280 - Site de Mirande du CFPPA du Gers	Anne CHARLES	MF MF MF et PS MF
P30L07 - MFREO La Gardonnenque de Vézénobres P30M06 - LEPAPM de Meynes P34E01 - EREA de Montpellier P34M18 - IMP 'Saint Hilaire' à Florensac P34N18 - OREA Pignan	Sandrine CLAMENS	MA MA JP SAPVER et JP JP
B40L25 - EREA Saint Pierre du Mont B47K09 - LEAP l'Ermitage d'Agen P31160 - CFA Toulouse Auzouville P82230 - LPA Moissac	Pascal DANE	JP et MA SAPVER JP
B19162 - Site de Voutezac CFA de la Corrèze - Brive P46231 - LPA Cahors B87385 - Antenne de Bellac du CFPPA de Limoges B87L02 - MFREO Périgord Limousin à Beynac B16K07 - LPP « Roc fleuri » de Ruffec	Valérie DELMAS*	JP et MA SAPVER MA MA, PS et SAPVER JP

P34M21 – LEAP Vallée de l’Hérault P34K19 – LEPAP Le Roc Blanc	Lionel DUPUY	JP, MA et SAPVER SAPVER
P81K02 - LAP de Touscayrats à Verdalle P31260 – Site de Saint Gaudens du CFA Piémont Pyrénées P31231 - LPA Saint Gaudens P31K11 – LEPRP « L'Oustal de Montastruc »	Sylvie FANJEAU	PS MA SAPVER SAPVER
B40M23 - CFPLJD de Mont de Marsan	Agnès FONTENELLE	LCE et PS
B47E01 - EREA Villeneuve P32160 - Site de Lavacant du CFA du Gers P82L15 - MFREO de Moissac	Christophe FOUGEROUX	JP et MA SAPVER SAPVER
B19330 – LEGTPA Tulle Naves B23110 – LEGTPA Alphonse Defunade – Ahun	Christine HUREL	SAPVER SAPVER
B47163 – Centre de Formation de Villéreal - Apprentissage B47280 - Antenne de Nérac CFPPA du Lot et Garonne P31K03 - LEPRP 'Le Savès' de Rieumes P32L09 - MFREO de Cologne P48110 - Site de Saint Chely du LEGTPA de la Lozère P48180 - Site de Marvejols du CFPPA de la Lozère P65230 - LPA Tarbes	Bruno LABOURSE	PS JP SAPVER SAPVER MF MF JP
P11K02 - CPFP la Rouatière de Souilhanel (FS) P11K08 - LEAP de Lezignan P66E01 - EREA de Perpignan P66K02 – LEAP Le Mas Blanc	Karine LEGRAND	SAPVER SAPVER JP et MA SAPVER
B24130 - LEGTPA Bergerac Monbazillac B24K02 - LAP Le Cluzeau de Sigoules B24L11 - MFREO du Périgord Noir de Salignac B24P01 - EREA Trelissac	Stéphane LESCURE	SAPVER SAPVER SAPVER et MA JP et MA
B24L09- MFRO du Périgord Vert de Thiviers B16L13 – MFREO de Triac Lautrait	François LORMEAU	MA MA (viti)
P81K10 - Lycée privé André Alquier – Saint Amans Sout	Corinne LOUIS	TF
P12331 – LEGTA Villefranche de Rouergue P12L23 - MFREO de Naucelle P46L04 - MFREO de Terrou P82K05 - Institut Lestonnac de Beaumont de Lomagne P82K07 – Site de Caussade LPP Clair Foyer	Séverine MALIQUE	SAPVER SAPVER et MA SAPVER et PS SAPVER SAPVER
B16P01 - EREA les Chirons B17K03 - LAP Saint Antoine de St Genis de Saintonge B17L10 - MFREO de Pont l'Abbé d'Arnoult B17P01 - EREA de Saintes B79330 - LPA de Sainte Pezenne à Niort B79P01 - EREA Saint Aubin le Cloud B86K09 - LTPR 'La Perrière' de La Roche Rigault B86L05 - MFREO Fonteveille de Chatelleraut	Claire MARCHAND	MA PS SAPVER JP JP MA SAPVER PS

B86L16 - MFREO de Chauvigny		MA et SAPVER
B17L09 - MFREO de Cravans B79K12 - LPP 'Le Val de l'Ouin' de Mauléon B79L06 - MFREO de Frecul à Secondigny B79L09 - MFREO de Mauléon B86181 - CFPPA de Thuré B86432 - LPA Thuré	Jean-Pierre NAULIN	JP et MA SAPVER SAPVER JP JP SAPVER
B33150 – LPA Camille Godard du Haillan B33182 - Antenne de Pugnac du CFPPA de la Gironde B33183 - Antenne de La Réole du CFPPA de la Gironde B33185 - Antenne de Montagne du CFPPA de la Gironde B33186 – Antenne de La Teste de Buch du CFPPA de la Gironde B33160 - Site de Blanquefort du CFA de la Gironde	Agnès PINOSA	JP JP et MA JP et MA JP et MA JP et SAPVER JP et PS
P81162 – Site de Lavaur du CFA du Tarn P81230 – LPA Lavaur	François POINOT	MA MA (gc)
P30L04 - MFREO Petite Camargue à Gallargues P30L08 - MFR Horticole 'Le Grand Mas' à Uzès P66230 - LPA Rivesaltes	Anne RENOULT-JOUSSELME	SAPVER JP SAPVER et MA
B33M21 - Site de Langon de CEAP du Médoc B33M22 - Site de Pauillac du CEAP du Médoc B40L22 - MFREO de Castelnau Chalosse B47331 - LPA Tonneins B47K10 - LPMVR l'Oustal de Villeneuve/Lot B47L15 - MFREO du Villeneuvois de Pujols B47L17 - MFR Vallée du Lot-Castelmoron B64160 - Site d'Hasparren du CFA des Pyrénées Atlantiques B64K40 - LAP Saint Christophe de St Pee s/ Nivelle P31E02 - Lycée professionnel privé de Castelnouvel P31K01 - LEAP St François 'La Cadène' de Labège P31P01 - EREA de Muret P81L01 - MFR-IR-CFA de Peyregoux	François TABEL	SAPVER SAPVER SAPVER SAPVER SAPVER SAPVER MA JP, MA et SAPVER MA MA JP et MA JP et MA SAPVER

